

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16190**

Intitulé

Responsable technique en bâtiment et travaux publics

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Grenoble - Institut supérieur de la construction (ISCO)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230p Coordination de chantiers tous corps d'état

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Responsable Technique en Bâtiment et Travaux Publics à partir d'un projet de construction (logements, tertiaire : Gymnase - salle polyvalente - bureau ...) programmé par un Maître d'Ouvrage public ou privé, participe à l'élaboration des choix et dimensionnement techniques de l'ouvrage, à l'établissement des coûts de l'opération, à la gestion financière, administrative et juridique ainsi qu'aux opérations de réalisation du projet de construction, dans ces phases de faisabilité, de programmation, de conception, d'étude et de réalisation, ce qui lui confère également une position de généraliste dans le secteur de la construction.

Il peut également participer au traitement des contrats d'entretien et de maintenance des ouvrages.

En résumé ses activités sont ordonnées autour de 6 axes :

Bloc. A - Formalise un programme d'architecture.

Bloc. B - Participe à la réponse aux appels d'offre.

Bloc. C - Participe à l'étude technique.

Bloc. D - Participe à l'étude économique d'un chantier.

Bloc. E - Manage une équipe

Bloc. F - Organise et suit la réalisation d'un chantier

Les capacités attestées sont les suivantes :

Analyser le cahier des charges, formaliser le projet architectural en prenant en compte les différentes contraintes et normes

Utiliser l'outil informatique bureautique et de logiciels de conception et de Dessin Assistés par Ordinateur. CAO/DAO (BIM)

Analyser la faisabilité économique.

(Déterminer les principaux éléments permettant la gestion économique du chantier. Prendre en compte les éléments administratifs, réglementaires et contractuels de suivi.

Déterminer les choix techniques d'étanchéité, d'isolation et de protection du bâtiment en relation aux normes.

Analyser les choix techniques et définir les équipements, les matériaux en fonction des contraintes et de la réglementation.

Maîtriser un logiciel CAO/DAO pour réaliser les plans techniques

Analyser un dossier technique tous corps d'état et déterminer l'ensemble des lots techniques.

Détailler l'ensemble des lots et leurs caractéristiques techniques.

Présenter la proposition chiffrée.

Repérer le personnel pouvant intervenir

- Compétences

- Habilitation

Elaborer les plannings en respectant la Législation sociale

Adapter les compétences des acteurs aux besoins du chantier et aux règles et consignes de sécurité.

Animer des équipes.

Animer et conduire une réunion.

Motiver le personnel

Gérer les situations de conflit

Maîtriser les règles et consignes de sécurité

Réaliser la programmation des phases de chantier

Réaliser les différentes implantations

Suivre et gérer les aléas du chantier.

Réaliser les décomptes définitifs des travaux et de mettre en forme les pièces techniques et quantitatives à l'aide de l'informatique

Vérifier l'adéquation du chantier réalisé par rapport à la commande.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Secteur Bâtiment : taille des entreprises à partir de 15 personnes, entreprises du gros œuvre, des travaux publics et du second œuvre.

- Secteur Bureau d'Etude de 2 personnes et au-delà.

- Bureau d'architecte

- Services Techniques, Collectivités territoriales, Mairies, E.D.F, Office Public d'HLM...
 - En entreprise du BTP
 - Chef de chantier : sous l'autorité d'un conducteur de travaux
 - Technicien méthodes
 - Adjoint au conducteur de travaux : sous l'autorité d'un conducteur de travaux principal
 - Conducteur de travaux : adjoint du chef d'entreprise
 - En Bureau d'étude / cabinet d'architecture ou d'économiste
 - Métreur, Chargé d'études ou Economiste de la construction sous la responsabilité du responsable du cabinet ou du bureau.(Chef de projet)
 - Commis d'architecte ou collaborateur d'architecte
 - En Collectivité territoriale ou Office Public d'HLM
- Technicien bâtiment sous la responsabilité de l'ingénieur en charge du dossier de construction ou de réhabilitation.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1104 : Dessin BTP

F1202 : Direction de chantier du BTP

F1108 : Métré de la construction

Réglementation d'activités :

Selon la fonction occupée, l'ensemble des règles de sécurité s'impose à l'apprenant. De même que le port des EPI sur chantier.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 6 composantes :

- Formalise un programme d'architecture
- Participe à la réponse aux appels d'offre
- Participe à l'étude technique
- Participe à l'étude économique d'un chantier
- Manage une équipe.
- Organise et suit la réalisation d'un chantier.

Modalités d'évaluation

* Après un parcours de formation :

Le candidat travaille sur un dossier de formalisation d'un projet architectural qui constitue le fil rouge de la démarche d'évaluation. Il est mis en situation professionnelle reconstituée pour évaluer sa capacité à manager une équipe.

* Après un parcours de VAE:

Le candidat doit justifier d'1 année d'expérience en lien avec le référentiel d'activité, il rédige un dossier de preuves et rencontre le jury

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	<ul style="list-style-type: none"> - Le président du Jury - Le responsable pédagogique de l'ISCO - Le représentant de BTP CFA AFRA - 4 représentants d'entreprises du BTP : Personnes Extérieures à l'autorité <ul style="list-style-type: none"> . 2 représentants employeurs . 2 représentants salariés
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> - Le président du Jury - Le responsable pédagogique de l'ISCO - Le représentant de BTP CFA AFRA - 4 représentants d'entreprises du BTP : Personnes Extérieures à l'autorité <ul style="list-style-type: none"> . 2 représentants employeurs . 2 représentants salariés

En contrat de professionnalisation	X	- Le président du Jury - Le responsable pédagogique de l'ISCO - Le représentant de BTP CFA AFRA - 4 représentants d'entreprises du BTP : Personnes Extérieures à l'autorité . 2 représentants employeurs . 2 représentants salariés
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	- Le président du Jury - Le responsable pédagogique de l'ISCO - Le représentant de BTP CFA AFRA - 4 représentants d'entreprises du BTP : Personnes Extérieures à l'autorité . 2 représentants employeurs . 2 représentants salariés

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an avec effet au 4 janvier 2019 jusqu'au 4 janvier 2020.

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, sous l'intitulé "Responsable technique en bâtiment et travaux publics" avec effet au 21 décembre 2017, jusqu'au 21 décembre 2019.

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 5 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Responsable technique en bâtiment et des travaux publics" avec effet au 21 novembre 2012, jusqu'au 5 mars 2018.

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Assistant d'encadrement de la construction du bâtiment et des travaux publics avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2012.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 5 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 6 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 9 avril 1990 publié au Journal Officiel du 29 avril 1990 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Collaborateur d'encadrement technique et de gestion du bâtiment et des travaux publics' (ancien intitulé : 'Conducteur de travaux, aide-mètreur, collaborateur d'architecte'), délivré par IFPBTP. Homologation à compter de 1984.

Pour plus d'informations

Statistiques :

26 certifiés par an

Autres sources d'information :

Institut Supérieur de la Construction Tél : 04.76.28.29.59

Fax : 04.76.28.29.87

ISCO

CCI Formation

Lieu(x) de certification :

: Auvergne Rhône-Alpes - Isère (38) [Grenoble]

ISCO 10, rue Aimé Pupin

38029 GRENOBLE Cedex 02

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ISCO 10, rue Aimé Pupin

38029 GRENOBLE Cedex 02

Historique de la certification :

Certification précédente : Assistant d'encadrement de la construction du bâtiment et des travaux publics